

Conditions Générales de vente

EARL CHAMPAGNE MILLOT PÈRE & FILLE

Article 1 - Champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société EARL CHAMPAGNE MILLOT PÈRE & FILLE et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : champagne.

Toute prestation accomplie par la société EARL CHAMPAGNE MILLOT PÈRE & FILLE implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 - Prix, conditions de paiement et pénalités

Les prix TTC sont ceux figurant sur le tarif ci-contre. Ils incluent la TVA (taux en vigueur). Ces prix s'entendent "départ cellier", le transport étant à la charge de l'acheteur. Le règlement s'effectue au comptant, sauf stipulation particulière. En application des dispositions légales, tout retard de règlement fait encourir de plein droit une pénalité dont le montant est égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, outre l'ensemble, les frais de recouvrement qui seront mis en charge de l'acheteur.

Article 3 – Transport

Nos vins voyagent aux risques et périls du destinataire, même en cas d'expédition franco le vendeur ne pourra être tenu responsable en cas d'avarie, perte, vol ou colis défectueux. En conséquence, les clients sont invités à vérifier les colis à leur réception et à notifier toutes réserves au transporteur par lettre recommandée ou acte extrajudiciaire, dans les trois jours ouvrables qui suivent la réception.

Article 4 - Réserve de propriété

Le vendeur conserve la propriété des vins vendus jusqu'au paiement intégral du prix. Toutefois dès la livraison, les risques de perte ou de détérioration sont transférés à l'acheteur.

Article 5 – Litiges

Nos ventes sont soumises à la législation française. Il est expressément attribué compétence au Tribunal de Grande Instance du domicile du vendeur. Article.D.441-5 - Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa de l'article L.441-6 est fixé à 40 euros. Merci de vérifier le nombre et le contenu des colis au moment de la livraison, le cas échéant faire toute réserve auprès du transporteur, seul responsable en cas de perte, casse ou autres.